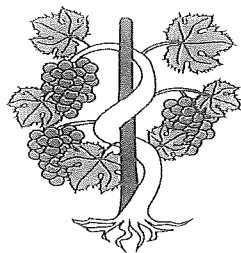


Mairie de La Brousse

26 rue de Saintonge – 17160

Arrêté établissant le tableau
annuel d'avancement de
grade au titre de l'année 2024

Téléphone : 05 46 58 54 10

E-mail : mairie@la-brousse.fr

Le Maire de La Brousse,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération du n° D19_2018 du 26 avril 2018 relative à la détermination des ratios
« promus-promouvables »
Vu l'arrêté du 13 décembre 2023 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du
01/10/2023

Arrête

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi
comme suit :

Avancement au grade Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
1	THIBAUD Annie	Adjoint technique principal 2ème classe	01/01/2024
2	VIGNAULT Martine	Adjoint technique principal 2ème classe	01/07/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrit sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
Publié ou affiché en mairie de La Brousse
Transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux
dispositions de l'article L 522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

AR Prefecture

017-211700711-20240314-AR_2024_RH1-AI
Reçu le 14/03/2024

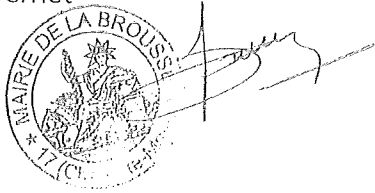
~~Article 3~~ : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert-+ 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, ou par application, Télérecours citoyens accessible à partir du site WWW.telerecours.fr

Fait à La Brousse, le 14 mars 2024

Le Maire

Serge Bernet



Publié-Affiché le 15/03/2024

le Maire, S. Bernet

